

LUNDI LE 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 décembre deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	
Doris Jetté	siège no 2	
Julie Bibeau	siège no 3	Absente
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

227-12-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 5 et 10 novembre 2018.
3. Correspondance :
Aucune correspondance
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2018.
 - 3) Avis de motion pour règlement déterminant les taux de taxes 2019.

- 4) Dépôt du projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2019.
 - 5) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
 - 6) Groupe Ultima : Renouvellement assurances 2019.
 - 7) FQM : Renouvellement de l'adhésion 2019.
 - 8) Transfert de poste budgétaire.
 - 9) Ville de Mirabel : Appui aux Cercles de Fermières du Québec.
 - 10) Avis de motion pour le règlement sur la politique de la gestion contractuelle.
 - 11) Dépôt du projet de règlement sur la politique de la gestion contractuelle.
 - 12) FQM : Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario.
 - 13) Lettre de félicitations à Mme Ruth Ellen Brosseau.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Service Incendie : Embauche d'un nouveau pompier.
 - 2) Sécurité civile : Demande d'aide financière – Volet 1.
 - 3) Planification : Offre de services accompagnement mesures d'urgence.
 - 4) Sécurité civile : Demande d'aide financière – Volet 2.
7. TRANSPORT/VOIRIE
AUCUN DOSSIER
8. URBANISME
- 1) Mandat au service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC pour modifier nos règlements d'urbanisme.
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

228-12-18

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 10 NOVEMBRE 2018

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 5 et 10 novembre 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 5 et 10 novembre 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

229-12-18

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800490 à 201800533 inclusivement totalisant un montant de 214 230,19\$ et les salaires de novembre 12 817,10\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

230-12-18

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 novembre 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

231-12-18

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'il sera présenté lors de la séance sur le budget, un règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour l'année 2019.

232-12-18

PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS 2019.

Considérant qu'en vertu de l'article 445 du Code Municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte.

Considérant que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Monsieur le conseiller Georges dépose à la table du conseil municipal un projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations pour l'année d'imposition 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

233-12-18

VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER.

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers de plus de trois ans;

Considérant qu'un avis de paiement a été envoyé à chaque propriétaire étant sur la liste leur donnant l'opportunité de payer les années en retard;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, conformément à l'article 1022 du Code Municipal, prend connaissance de la liste des immeubles venant en vente pour non-paiement de l'impôt foncier. D'autre part, le conseil prend la décision de réclamer les taxes plus les intérêts du compte total, soit les 3 années. De plus, le secrétaire-trésorier est autorisé à faire parvenir la liste à la MRC de Maskinongé pour fin de vente. Une lettre sera transmise aux personnes inscrites sur la liste pour réclamation avant la vente. De plus, le conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à assister et miser pour et au nom de la municipalité sur les dossiers en vente pour le montant déterminé par la M.R.C. de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

234-12-18

GROUPE ULTIMA : RENOUELEMENT ASSURANCES 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du renouvellement d'assurance municipale du Groupe Ultima pour l'année 2019 au coût de 21 614,00\$. D'autre part, le conseil accepte le renouvellement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

235-12-18

FQM : RENOUELEMENT DE L'ADHESION 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'adhésion à la FQM pour l'année 2019 tel que présenté au dossier 19-0508. D'autre part, le Conseil adhère à la FQM pour l'année 2019 au montant de 1 091,09\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

236-12-18

TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le transfert des postes budgétaires suivants :

DE :	<u>Crédit</u>
02-220-00-454 Formation incendie	6 000.00 \$
02-220-02-442 Préventionniste	1 600.00 \$
	<u>7 600.00 \$</u>
À :	<u>Débit</u>
03-010-00-650 Acquisition d'immo. incendie	7 600.00 \$
	<u>7 600.00 \$</u>

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

237-12-18

VILLE DE MIRABEL : APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC.

Considérant que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

Considérant que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

Considérant que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

Considérant que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

Considérant que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration social en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoin en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

Considérant que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

238-12-18

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Murielle L. Lessard qu'il sera présenté lors de la séance ordinaire de janvier 2019, un règlement sur la politique de la gestion contractuelle.

239-12-18

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE.

Considérant qu'en vertu de l'article 445 du Code Municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte.

Considérant que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Madame la conseillère Murielle L. Lessard dépose à la table du Conseil municipal un projet de règlement sur la gestion contractuelle.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

240-12-18

FQM : LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO.

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
MRC de Maskinongé

Objet : Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu unanimentement ;

Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophones en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

241-12-18

LETTRE DE FÉLICITATIONS À MME RUTH ELLEN BROUSSEAU.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la Mairesse d'envoyer une lettre de félicitations à Mme Ruth Ellen Brosseau, députée de Berthier-Maskinongé pour sa nomination parmi 20 personnalités de moins de 35 ans les plus influentes du secteur gouvernemental au monde.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

242-12-18

SERVICE INCENDIE : EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fait l'engagement de Monsieur Alain Junior Béland comme pompier volontaire au service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, le conseil autorise le Directeur des Incendies à faire suivre la formation nécessaire à ce pompier après délai prescrit. Par le fait même cette résolution abroge en totalité la résolution 184-10-18.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

243-12-18

SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard
Appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400,00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$;

Que la municipalité autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier (Jean Charland) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

244-12-18

PLANIFICATION : OFFRE DE SERVICES ACCOMPAGNEMENT MESURES D'URGENCE.

Considérant qu'un plan de mesure d'urgence doit être rédigé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'offre de services d'accompagnement de la compagnie PlanifAction pour le plan de mesures d'urgences. D'autre part, le conseil demande au directeur général de renégocier avec la représentante afin de revoir l'offre à la baisse la partie budgétaire celle-ci étant trop élevée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

245-12-18

SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté
Appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 17 000.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 7 000.00\$;

Que la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier (Jean Charland) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER

URBANISME

246-12-18

MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC POUR MODIFIER NOS RÈGLEMENTS D'URBANISME.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne mandat au service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé de

modifier nos règlements d'urbanisme en fonction des modifications apportées au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AUCUN DOSSIER

AFFAIRES NOUVELLES

247-12-18

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

248-12-18

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h25.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 décembre 2018.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier